

Acquisition et renouvellement des défibrillateurs

Mise à jour : Il y a 1 an

Nature et objectif de l'aide

Aider au financement de l'acquisition, du renouvellement et de l'installation de défibrillateurs automatisés externes (DAE) dans les établissements recevant du public (ERP).

Bénéficiaires

Les communes de moins de 5 000 habitants.

NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX DE FINANCEMENT	PLANCHER / PLAFOND
Toutes dépenses d'investissement liées à l'acquisition de matériel neuf et au renouvellement des défibrillateurs de plus de dix ans : achat et renouvellement des équipements (défibrillateur, sacoche, registre de maintenance, électrodes, piles, option GSM...), prestation d'installation...	50% De la dépense subventionnable	Plafond de dépenses 2 000 HT
Financement d'un défibrillateur par an et par commune		

DEPENSES EXCLUES

Les dépenses liées à la maintenance des équipements.

Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Délibération du maître d'ouvrage approuvant la dépense et sollicitant la subvention,
- Plan de financement prévisionnel,
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique).

Direction de référence

DIRECTION DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES